

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juin 2011

**DÉVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE ET
SÉCURISATION DES PARCOURS PROFESSIONNELS - (n° 3519)**

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 87

présenté par
M. Gille, M. Marsac, M. Issindou, M. Juanico, M. Liebgott, M. Mallot, Mme Oget,
M. Rousset, M. Vidalies
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2 TER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il n'y a pas lieu de créer un label de l'alternance qui n'est pas en soi un facteur de dynamisation et de développement de formation en alternance de qualité.